ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Garde des enfants

Question écrite n° 143

Texte de la question

M Jean Besson appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur la situation professionnelle des puericultrices-directrices de creche (niveau d'etudes equivalent au bac + plus quatre annees et cinq ans en exercice valides) classees categorie B Il lui demande s'il ne pense pas rattacher cette profession a l'echelon superieur, soit au cadre A, etant donne la responsabilite importante de chef d'entreprise qu'occupe une puericultrice-directrice de creche liant la fonction de direction a la fonction de conception, de coordination et de relation.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des puericultrices et directrices de creche fait actuellement l'objet d'une etude particulierement approfondie dans la perspective de l'elaboration des cadres d'emplois de la filiere medico-sociale. L'integration de ces fonctionnaires dans les cadres d'emplois sera l'occasion d'une reflexion sur les modalites qui regissent actuellement leur recrutement et leur deroulement de carriere. Il n'apparait cependant pas possible, en l'etat actuel des travaux qui sont entrepris, de definir avec precision le sens et l'ampleur de l'evolution du statut de ces agents.

Données clés

Auteur : M. Besson Jean
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 143
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : solidarité,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2139